

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19278**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Droit Economie Gestion Mention Finance Spécialité « Conseiller de clientèle de professionnels et petites entreprises » (CCPRO) Finalité professionnelle

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Université Lumière - Lyon 2 (Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) | Président de l'Université Lumière Lyon 2 Recteur, Chancelier des Universités |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

122 Economie, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat:

Le Master 2 spécialité « **conseiller de clientèle de professionnels et petites entreprises** » certifie des spécialistes des métiers de la banque de réseau, notamment en tant que conseillers auprès d'une clientèle de professionnels et de PME :

- Gestion de compte, de produits et services attachés au compte
- Gestion financière et sociale du professionnel et de la PME
- Analyse du risque économique, commercial et humain du professionnel et de la PME

Compétences ou capacités évaluées:

- Connaître le marché des professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) et des PME dans le domaine économique, sociale et juridique

- Gérer et développer un portefeuille clients professionnel
- Maîtriser la gestion patrimoniale des retraites
- Maîtriser l'analyse comptable et financière

Capacités transversales :

- **Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse**
- **Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique**
- **Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale**
- **Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée**

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

SECTEURS D'ACTIVITE :

- Etablissement bancaire (agence-centre d'affaire)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Conseiller clientèle de professionnels
- Chargé d'affaire entreprise
- Directeur d'agence bancaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1203 : Relation clients banque/finance

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est en alternance et repose sur un partenariat entre l'Université Lyon 2 et le centre de formation de la profession bancaire (CFPB).

Par l'intermédiaire du CFPB, les banques partenaires proposent des contrats d'apprentissage ou professionnalisation aux étudiants sélectionnés.

Le rythme d'alternance est d'un mois d'enseignement (quinze jours à l'université et quinze jours au CFPB) et un mois dans la banque d'accueil.

SEMESTRE 3 ET 4 (60 ECTS)

UE FONDAMENTAUX

- Le marché des professionnels et le métier de CC Pro
- Risque économique, commercial et humain du professionnel
- Comportements commerciaux efficaces avec les professionnels
- Rappel de comptabilité et d'analyse financière
- L'ouverture de compte, les produits attachés au compte, les services, l'assurance
- Analyse dynamique de l'entreprise
- Réponses aux besoins de financement
- Questions monétaires et financières
- Environnement financier de la PME

UE EXPERTISE:

- Organisation et stratégie du professionnel et de la PME
- Gestion fiscale et sociale et sociale du professionnel et de la PME
- Organisation juridique de l'entreprise du professionnel et de la PME
- Eléments de droit bancaire
- Ingénierie financière
- Maîtrise des conditions consenties au client et de la rentabilité d'un compte
- Gestion et développement d'un portefeuille client
- Gestion patrimoniale des retraites

UE OUTILS ET METHODES:

- Mathématiques financières
- Anglais financier
- Management des équipes
- Suivi du professionnel au quotidien
- Négociations commerciales avec les professionnels
- Communication en public

UE MEMOIRE

- Formation en alternance avec contrat de professionnalisation
- Soutenance de mémoire en septembre

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). |
| En contrat d'apprentissage | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). |
| Après un parcours de formation continue | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). |
| En contrat de professionnalisation | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). |
| Par candidature individuelle | X | Possible pour partie du diplôme par VAP ou VES |
| Par expérience dispositif VAE | X | Jury composé d'enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|--|
| Texte réglementaire : Aucun lien avec d'autres certifications | Aucun accord européen ou international |

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- arrêté du 25 avril publié relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002
- arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux habilitations de l'Université Lyon 2

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre d'inscrits 2012-2013 : 21

Autres sources d'information :

www.univ-lyon2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Lumière Lyon 2
86 Rue Pasteur
69365 Lyon Cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes
16/18 quai Claude Bernard
69365 Lyon Cedex 7

CFPB

2 rue de la Fraternelle

69009 Lyon

lyon@cfpb.fr

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°32159